

Nombre de membres :	afférents au Conseil	11
	en exercice	11
	qui ont délibéré	9

Date de la convocation : 18 Mars 2011
Date d'affichage : 28 mars 2011

Séance du vendredi 25 mars 2011

L'an deux mille onze, le 25 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal d'ORMOY s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : Patrick GALLAUZIAUX ; Maire.

Présents : BOUVINET Stéphanie, BROSCART Christian, GALLAUZIAUX Patrick, JENN Régine, MUNSCHY Yannick, POPULUS Jean-Luc, MENIERE Diane, MENIERE Jean-Louis, VERNIER Hubert.

Absents excusés : PARISOT Rémi, VERNIER Franck.

A été élue secrétaire de séance : BOUVINET Stéphanie.

1.) – TRAVAUX EN FORET pour 2011 : Examen des travaux à retenir.

Le programme des travaux à réaliser en forêt pour 2011 nous a été soumis par l'agent de l'ONF en charge de notre Commune.

Ce programme a fait l'objet le 17 mars d'une visite sur le terrain de certains Membres du Conseil Municipal en compagnie de l'agent de l'ONF Yves HUSSON et de Monsieur GIBAUD Directeur de l'UT ONF de Jussey pour se rendre compte de la réalité et de l'opportunité de réaliser ces travaux cette année.

A l'issu de cette visite sur le terrain il nous est apparu opportun de réaliser les travaux selon les indications fournies dans le tableau ci après avec les observations suivantes :

- A noter que la décision d'effectuer les plantations dans la parcelle N° 7 avait été prise lors du précédent Conseil.

- Les travaux à effectuer dans la parcelle 33P seront réduit de moitié (la partie haute ne sera pas à faire) ce qui porte les travaux à effectuer dans les parcelles 33P et 39P à 8 hectares au lieu de 12.

- Les travaux à effectuer dans la parcelle 10b côté 9 après le fossé ne seront pas à effectuer au vu des dégâts importants faits par le gibier sur les jeunes générations naturelles. On va laisser évoluer quelques temps avant de prendre une décision concernant cette parcelle.

- Pour les plantations de châtaigniers à effectuer dans les parcelles 7P et 14P on ne retiendra que la fourniture et la mise en place des plants ; la Commune se chargera des protections avec le concours de l'ACCA.

Avec le décalage des travaux de 2010 qui ont été effectués en 2011 (pour 6 957,30 € HT) et les travaux retenus pour 2011 le coût pour cette année devrait avoisiner les 26 600 € HT soit un peu plus de 28 000 € TTC.

N° de Parcelle	Investis	Nature des travaux	Quantité ou base	Unité ou Tx	Prix unitaire	Montant HT	Tx TVA	TVA	Montant TTC	Retenu
21R et 22R partie contre la RF	Oui	<i>Broyage cloisonnements sylvicoles existants tous les 6 m au broyeur à axe vertical à couteau</i>	5,4	Ha	125,00 €	675,00 €	5,50%	37,13 €	712,13 €	Oui
33P et 39P (Côté Saône)	Oui	<i>Broyage par bande avec broyeur relevé et création de cloisonnements</i>	8	Ha	375,00 €	3 000,00 €	5,50%	165,00 €	3 165,00 €	Retenu pour 8 ha au lieu de 12 ha
7R côté Plle 6 et RF	Oui	<i>Broyage par bande avec broyeur relevé et création de cloisonnements</i>	3,55	Ha	375,00 €	1 331,25 €	5,50%	73,22 €	1 404,47 €	Oui
10b côté 9 entre route et fossé	Oui	<i>Nettoiemnt en plein avec entretien des cloisonnements.</i>	4,85	Ha	990,00 €	4 801,50 €	5,50%	264,08 €	5 065,58 €	Oui
10b côté 9 après le fossé	Oui	<i>Dégagement manuel de régénération naturelle avec entretien des cloisonnements.</i>	2,2	Ha	890,00 €	0,00 €	5,50%	0,00 €	0,00 €	Non, à laisser en attente évolution (dégâts gibier importants)
7J côté Magny	Oui	<i>Fourniture et mise en place de plants de chêne sessile</i>	1300	Plants	1,84 €	2 392,00 €	5,50%	131,56 €	2 523,56 €	Oui
22R partie du fond	Oui	<i>Dégagement manuel de régénération naturelle avec création ou réouverture des cloisonnements.</i>	4	Ha	950,00 €	3 800,00 €	5,50%	209,00 €	4 009,00 €	Oui
25p côté route de Corre	Oui	<i>Nettoiemnt en plein avec entretien des cloisonnements.</i>	3	Ha	990,00 €	2 970,00 €	5,50%	163,35 €	3 133,35 €	Oui
7P et 14P	Oui	<i>Fourniture et mise en place de châtaigniers et d'engrillagement individuel avec 4 piquets d'acacias de 3m de haut pour protection contre le Cerf</i>	30	U	123,00 €	3 690,00 €	5,50%	202,95 €	3 892,95 €	Oui pour la fourniture et la mise en place ; La Commune se charge de la protection
			TOTAL			22 659,75 €		1 246,29 €	23 906,04 €	

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, de retenir les travaux à effectuer en forêt pour 2011 ainsi qu'il est exprimé dans le tableau ci-dessus et compte tenu des remarques précédentes .

2.) - Avenant à la convention de fauchage avec la CCPJ.

Cette Convention de Fauchage à lieu entre la Communauté de Communes du Pays Jusséen et les Communes qui réalisent le fauchage des voies concédées avec leur propre matériel et l'employé communal qui en demandent le remboursement à la CCPJ.

Les tarifs de cette convention sont toujours assis sur la base de 2004 et inchangés.

Le Maire est à l'initiative de cet avenant qui consiste à réactualiser chaque année les tarifs de remboursement sur la base des prix pratiqués par les entreprises de fauchage retenues pour les autres communes.

Le Maire souhaite signer cet avenant à la convention de fauchage.

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité le Maire à signer cet avenant à la convention de fauchage avec la CCPJ.

3.) - Adhésion 2011 au CAUE 70.

Le Maire, demande au Conseil Municipal de bien vouloir adhérer au CAUE 70 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'année 2011.

En fonction du nombre d'habitants de notre commune (population de moins de 500 habitants), le montant de l'adhésion pour 2011 s'élève à 100 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette adhésion au CAUE 70 pour 2011 et demandent au Maire d'en affecter le budget (article 6281 - Concours divers) et d'acquitter le montant de l'adhésion.

4.) - Questions et informations diverses.

4.1) Absence du Maire.

Le Maire sera absent du 9 avril au 23 avril 2011. Durant cette période, le Premier Adjoint et en second lieu, le Deuxième Adjoint seront chargés d'expédier les affaires courantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire